

RÈGLEMENT DE L'ECOLE LE SERPENT ET L'OISEAU

CONDITIONS D'ADMISSION

Le candidat s'engage à respecter le règlement de l'Ecole Le Serpent et l'Oiseau.

Les inscriptions sont reçues sous réserve d'examen du dossier de candidature. L'Ecole statue à tout époque sur le refus ou les admissions sans recours et sans être obligé de donner des motifs de ses décisions. L'élève ne pourra arguer que son inscription a été sollicitée par l'Ecole Le Serpent et l'Oiseau. Il ne pourra non plus invoquer, comme constituant la preuve de son admission, la correspondance échangée entre lui et l'Ecole le Serpent et l'Oiseau ou la publication de son nom sur une liste quelconque. Le rejet de son inscription ne pourra donner lieu au paiement d'aucune indemnité autre que le remboursement des sommes versées à l'Ecole Le Serpent et l'Oiseau.

OBLIGATIONS DU CANDIDAT

Le candidat s'engage à respecter le règlement de l'Ecole (horaires, ponctualité, présentation, attitude convenable) et tout aménagement ou modification de celui-ci s'appliquant aux particularités des lieux de séminaires.

Il s'engage également à participer à toutes les sessions de formation. Seule l'Ecole Le Serpent et l'Oiseau demeure propriétaire des photos, films, ou reportages effectués lors des cours et stages. Le candidat s'engage à accepter la diffusion de son image sans contrepartie financière.

PROPRIETE DES COURS

La direction se réserve le droit de modifier à tout moment l'ordre et le contenu du programme, dans l'intérêt même des participants.

INSCRIPTION

Aucune inscription ne sera prise en considération si elle n'est pas accompagnée de son règlement (chèque d'arrhes puis solde). Le candidat dispose d'un délai de rétractation de 10 jours à partir de la date de signature du contrat d'inscriptions. Passé ce délai le chèque d'arrhes sera encaissé.

COÛT

Le montant des frais d'enseignement est fixé pour l'année entière et ne peut être modifié en cours d'année, il comprend :

- Les séminaires, cours (enseignement théorique et pratique)
- La fourniture de supports pédagogiques (cours envoyés par e-mail et vidéos)
- Le contrôle de la formation

Cette participation ne couvre pas les frais de transport, d'hébergement et de repas lors des séminaires. Elle ne couvre pas non plus les frais d'adhésion à l'Ecole et à la Fédération Française Sports pour Tous

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Le candidat s'engage moralement sur la totalité du cycle et financièrement sur l'année. Dans tous les cas, l'année scolaire est payable d'avance et non remboursable.

REMBOURSEMENTS

Tout versement au titre d'une inscription au cycle de formation et aux frais d'enseignement ne pourra faire l'objet d'un remboursement; un report d'inscription d'une année peut être demandé et accordé pour raison valable dûment justifiée. Dans ce cas, le montant relatif à la scolarité versé sera reporté sur l'année suivante. Si l'étudiant décide d'interrompre la formation dans le cours de l'année, l'Ecole encaissera aussitôt la totalité des sommes versées.

D'autre part les absences aux stages ne peuvent donner lieu à aucun remboursement, et ce pour quelque motif que ce soit.

LICENCE

L'Ecole Le Serpent et l'Oiseau est affiliée à :

- La Fédération Européenne de Qi-Gong des Arts Energétiques, FEQGAE
- La Fédération Française Sport pour

Tous, FFEPMM

L'adhésion annuelle de l'étudiant à la FFEPMM est obligatoire.

CERTIFICAT MEDICAL

Tout étudiant devra fournir un certificat médical de moins de trois mois au début des cours. Celui-ci devra mentionner que l'élève est apte à la pratique des arts énergétiques chinois.

PUBLICITE ET VENTE

L'élève ne peut présenter sur les lieux de stage, sous peine d'exclusion, du matériel, produits ou service (vente, publicité) sans accord préalable avec l'Ecole. Il ne peut faire de publicité sous quelque forme que ce soit (sans qu'il puisse réclamer le remboursement de tout ou partie des sommes versées pour sa participation ni aucune autre indemnité).

PHOTOGRAPHIES- FILMS- VIDEOS- MAGNETOPHONE

Les photographies et magnétophones sont admis pendant les séminaires. Cependant la prise de films par tous moyens est soumise à l'autorisation du directeur pédagogique.

« Lu et approuvé »

Date et signature du candidat